

Référence cartographie des emplois	Correspondance UCANSS
Intitulé du poste	
Chargé(e) de mission gestion de la crise sanitaire contact tracing – CDD	
Intitulé de l'emploi	
Chargé(e) de mission	

Création	x
----------	---

Structure	Siège
Direction de rattachement	Direction de la santé publique
Direction adjointe	Direction adjointe de la veille et de la sécurité sanitaire
Pôle	Pôle régional de veille sanitaire

Contexte
<p>L'Agence régionale de santé a pour mission de mettre en place la politique de santé dans la région. Elle est compétente sur le champ de la santé dans sa globalité, de la prévention aux soins, à l'accompagnement médico-social. Son organisation s'appuie sur un projet régional de santé élaboré en concertation avec l'ensemble des professionnels et des usagers, dans un souci d'efficacité et de transparence.</p> <p>La Direction de la santé publique est structurée en 3 directions adjointes</p> <ul style="list-style-type: none"> - Direction adjointe de la veille et sécurité sanitaires - Direction adjointe de la santé environnement - Direction adjointe de la prévention et promotion de la santé - Et un pôle pharmacie, produits de santé et laboratoires de biologie médicale. <p>Elle est placée sous la responsabilité de la directrice de la santé publique. A ce titre, elle assure la présidence déléguée de la commission de coordination des politiques publiques de santé dans le domaine de la prévention, de la santé au travail, de la santé scolaire et de la protection maternelle et infantile Elle est également membre du COMEX, du CODIR et participe au conseil de surveillance de l'Agence.</p> <p>La Direction adjointe de la veille et de la sécurité sanitaire est chargée de contribuer sous la responsabilité de la directrice de la santé publique à la conception et la mise en œuvre de la politique de santé publique, et plus particulièrement de la veille et de la sécurité sanitaires dans le cadre des objectifs fixés par le directeur général de l'ARS. Elle participe en tant que de besoin et dans ce champ, aux travaux menés par les autres directions métiers de l'ARS, la zone de défense, les délégations départementales. Elle établit des liens avec les préfetures dans le domaine relatif aux gestions de crises dans le cadre</p>

des protocoles signés entre les préfets de départements et le directeur général de l'ARS. Elle participe en tant que directrice adjointe au comité de direction de la santé publique et au comité de direction de l'agence régionale de santé.

Elle a pour mission de l'organisation régionale de la veille et sécurité sanitaires ainsi que de la préparation des plans de gestion de crise. Elle assure la continuité des missions de l'ARS dans la veille et la sécurité sanitaires à partir d'une équipe 22/35 et d'une équipe 29/56.

Elle organise et anime la plateforme régionale de veille et sécurité sanitaires qui comprend :

- Le point focal régional (PFR)
- Le département régional de veille sanitaire
- Le département alerte et crise
- Et la participation de la Cellule Bretagne de Santé Publique France.

Le contexte du poste

Dans le cadre de la gestion de la crise sanitaire liée au Covid-19, l'ARS souhaite renforcer son équipe pluridisciplinaire spécialisée et dédiée à la gestion et à la réponse aux signaux et alertes.

Les missions de veille sanitaire visent à détecter le plus précocement possible tout événement anormal présentant un risque potentiel pour la santé de groupes de population, essentiellement dans les domaines des maladies transmissibles et de l'exposition à des agents toxiques environnementaux.

Dans le contexte actuel de Covid-19, afin d'empêcher une résurgence de l'épidémie lors du déconfinement, une stratégie du « tester, tracer, isoler » est mise en place. Un enjeu essentiel est de dépister très précocement tous les cas symptomatiques et les cas contacts en vue d'interrompre les chaînes de transmission et limiter la diffusion du virus grâce à un contact tracing.

En cas d'identification de cas groupés (« cluster ») ou de survenue de cas de Covid au sein d'une collectivité, la recherche de ces contacts (« contact tracing ») est effectuée par les ARS au sein de la Direction de la Veille et Sécurité Sanitaire. Elle assure également le suivi de ces situations de niveau 3 en coopération avec les services de l'Assurance Maladie et de Santé Publique France.

Dans ce cadre, l'ARS souhaite renforcer ses ressources en terme de participation opérationnelle aux missions d'investigations.

Missions/Activités

Les missions sont les suivantes :

I) Investigations sanitaires des situations de niveau 3 pour lutter contre la propagation de la covid-19 et rompre les chaînes de transmission.

- Identification des contacts à risque en lien avec les responsables des collectivités touchées (maire, directeur d'établissement de santé, employeur, Préfecture, etc.) par un épisode épidémique de covid-19 (cas sporadique ou au sein d'un cluster) :
 - Assurer le recueil d'information sur la collectivité touchée.
 - Réaliser le contact tracing pour identifier toutes les personnes considérées comme « contacts ».
 - Déterminer une hypothèse de contamination.
 - Accompagner dans la gestion de l'épisode épidémique et communiquer sur les mesures de gestion.
 - Assurer le lien avec le service santé de la collectivité (santé scolaire, médecine du travail, etc.).
 - Communiquer auprès des structures.
 - Assurer le suivi épidémique des situations.
- Gestion des situations exceptionnelles : investigations autour des variantes d'intérêt, cluster dans des collectivités sensibles, suivi de situations complexes.
- Participation à la vie de l'équipe : actualisation des procédures, des documents types, etc.
- Travailler en lien avec les équipes pluridisciplinaires des départements de la Direction Adjointe de Veille et Sécurité Sanitaires et les Délégations Départementales.

II) Traçabilité et reporting

L'ensemble des actions menées dans le cadre du contact tracing devra faire l'objet :

- D'une traçabilité exhaustive dans le logiciel de gestion du service (SORMAS).
- D'un retour d'information précis auprès de la structure gestionnaire impliquée.
- D'un reporting quotidien auprès du superviseur de l'équipe (point d'information sur l'avancement des investigations).

Le chargé(e) de mission est en lien permanent avec les directions de l'ARS actives dans la gestion de crise et les partenaires externes (Education Nationale, Conseils départementaux, Préfecture, EHPAD, établissements de santé, professionnels de santé libéraux, etc.).

Conditions particulières

- Les horaires de travail sont de 39h hebdomadaires.
- Sujétions particulières de présence liées à la nature même du poste.

- Disponibilité.
- Dans le cadre des activités de contact tracing, travail le week-end dans le cadre d'une planification prévisionnelle.

Catégorie/Corps-Grade/Niveau

- Cadre de santé
- Professionnels de santé
- Titulaires d'un master en santé publique

Compétences

<u>Savoir</u>	<ul style="list-style-type: none"> - Environnement institutionnel et administratif : organisation, missions et fonctionnement des services. - Cadre réglementaire de la veille et de l'alerte sanitaire. - Connaissances pluridisciplinaires dans le champ de la santé publique.
<u>Savoir-faire</u>	<ul style="list-style-type: none"> - Maîtriser les situations dans des délais contraints. - Identifier les situations à risque. - Proposer les mesures préventives et correctives. - Assurer la compréhension des situations à risques auprès des décideurs et de la population. - Définir des procédures d'alerte et savoir alerter. - Utiliser des outils et des systèmes d'information. - Mettre en œuvre les techniques de la communication professionnelle. - Savoir réaliser des présentations écrites et orales. - Traduire et expliciter ses résultats auprès de publics divers. - Analyser et maîtriser les risques. - Prendre des responsabilités. - Animer des réunions et conférences téléphoniques. - Mobiliser et analyser de manière critique les connaissances scientifiques utiles. - Discerner les enjeux, prendre des initiatives dans des domaines sensibles et dans l'urgence.
<u>Savoir-être</u>	<ul style="list-style-type: none"> - Faire preuve de rigueur scientifique. - Résister au stress. - Témoigner d'une indépendance d'esprit et de jugement. - Travailler en équipe pluridisciplinaire. - Communiquer en situation de crise. - Faire preuve de proactivité.

Contact	ars-bretagne-recrutement@ars.sante.fr
Date limite de dépôt des CV et LM	13/05/2021
Date des entretiens	18/05/2021